

# BOULOIRE 2008-2014

## *Lettre de la Municipalité*

*Octobre 2009*

### **Rentrée scolaire : Des effectifs encore en progression !**

Signe de la vitalité de notre commune : les effectifs de nos écoles ont encore progressé lors de la rentrée scolaire qui vient d'avoir lieu.

L'école maternelle compte désormais 105 élèves répartis entre 4 classes.

L'école élémentaire publique accueille, elle, 183 élèves répartis entre 8 classes : 4 dans le groupe de la rue des Maillets, 4 (dont la CLIS) dans le groupe de la rue Montreuil puisque une nouvelle classe a été ouverte à la rentrée.

Les nouveautés de la rentrée, outre cette ouverture de classe à l'école élémentaire, c'est bien sûr la mise en service de l'extension de l'école maternelle avec donc une nouvelle classe qui va accueillir 26 élèves et un nouveau dortoir qui va apporter une capacité d'accueil pour la sieste des tout-petits dont les enseignants et les personnels ATSEM avaient bien besoin.

Le chantier avait démarré très vite mais, comme bien souvent dans ce type d'opération, les opérations de finition ont traîné en longueur et, au cours de l'été encore, il a fallu se battre pour que tout soit prêt à la rentrée.

Nous disposons en tout cas de 140m<sup>2</sup> d'installations supplémentaires confortables, avec un niveau d'isolation qui va apporter aux enseignants et aux enfants un confort thermique et phonique de qualité.

Il fallait aussi réaliser la jonction entre la cour de l'école maternelle et la nouvelle construction.

Un gros travail a été accompli avec démolition des appentis de l'ancien logement de fonction, remise à niveau du jardinet de ce logement, remise en ordre des réseaux compliqués à cet endroit pour des raisons historiques, mise en place d'un nouveau revêtement, création d'un accès à l'ancien logement de fonction et déplacement de la barrière de clôture.

Tout cela a donc conduit à un agrandissement important de la cour de récréation.

Autre nouveauté de la rentrée, la réalisation dans la cour de l'école de la rue des Maillets d'un espace en sol souple qui va donner un peu de couleur à cette partie de la cour de récréation qui en a bien besoin et offrir une zone de calme et de repos aux enfants.

Dernière nouveauté, et non des moindres, le changement des rythmes scolaires avec organisation des classes sur 4 jours et demi et non plus 4 jours comme l'an dernier.

Il y a donc désormais classe le mercredi matin 2 mercredis sur 3.

Cela nous a amenés à réorganiser pour partie les horaires des personnels ATSEM et de service et de régler des problèmes de compatibilité avec les horaires des cars, ceux de l'accueil périscolaire etc, et le changement entraîne pour la commune des charges salariales supplémentaires .

Mais c'était le souhait des enseignants et des conseils de parents d'élèves, après avoir tiré les enseignements de la mise en œuvre de la réforme de l'an passé et nous avons toujours indiqué que nous nous adapterions le mieux possible à ce souhait .



Il reste encore à régler la difficulté que représente la sortie à une heure différente en fin de journée d'enfants d'une même famille: 16 h 15 pour la fin de la classe, 16 h 45 pour la fin du soutien. Nous réfléchissons actuellement à une solution avec les Directions d'écoles et les représentants des parents d'élèves.

Le Maire  
Jean-Marie Bouché

## **La prairie derrière le Château : les travaux d'espaces verts à terminer**

Nous avons connu beaucoup de difficultés avec l'entreprise chargée de l'aménagement des espaces verts et ce n'est pas terminé.

Il reste encore à procéder à la plantation des haies, en bordure de la route de Thorigné notamment.

En tout cas, l'ensemble a pris bonne forme et l'installation de jeux pour les enfants est venue apporter un élément d'attraction supplémentaire très fréquenté durant toute la période estivale.

Nous allons maintenant travailler sur la zone « humide » car il y a là un véritable potentiel à exploiter mais ce n'est pas simple car la Loi sur l'Eau est draconienne et ne permet pas de faire n'importe quoi.

Nous allons à court terme étudier dans quelles conditions nous pourrions aménager un chemin de promenade et organiser un accès à certains plans d'eau ainsi qu'à la route de la Bouillière et au chemin des Ruelles sans pour tant y consacrer trop de moyens financiers que nous n'avons pas.

**Les luminaires ne seront pas remplacés.**

**Ce n'est pas de gaîté de cœur que nous avons pris la décision de retirer tous les luminaires qui avaient été installés le long du chemin piétonnier derrière le Château.**

**Dès leur installation et leur mise en service, ces luminaires ont fait l'objet d'actes incessants et répétés de vandalisme. Cela a commencé par la casse systématique des verres et a continué avec le renversement répété des luminaires, voire leur arrachage !).**

**On ne pouvait pas continuer à dépenser régulièrement de l'argent pour remplacer les verres, remettre les luminaires en place, remplacer ceux qui étaient vraiment dégradés etc**

**C'est dommage car ils avaient leur place dans ce beau site mais, face à l'imbécillité, il faut parfois ne pas persévérer.**

## **Les travaux de restructuration des réseaux d'eau et d'assainissement du centre bourg en cours**

Ce programme important de travaux a débuté fin Septembre, occasionnant bien évidemment des difficultés de circulation et de stationnement, mal nécessaire dont nous avons essayé avec le maître d'œuvre et l'entreprise de limiter au maximum de limiter l'importance.

Dans ce secteur où nous avons encore un réseau unitaire, il s'agit pour l'essentiel de mettre en place un réseau séparatif en ajoutant une canalisation pour l'évacuation des eaux usées dans la partie de la Rue Nationale comprise entre la rue Chantoiseau et la rue Saint-Julien, ainsi qu'aux entrées des rues de la Gare et du Jeu de Paume.

La même opération sera faite pour le Chemin du Moulin qui avait été laissé de côté lors de l'opération précédente.

Un nouveau réseau d'approvisionnement en eau potable sera également mis en place, notamment sur la place du Château, et ce comme préalable indispensable aux grands travaux prévus en 2010.

Le coût de l'opération confiée à la société GT Canalisations sera au total de l'ordre de 330.000€, pris en charge pour partie par la commune (sur son budget assainissement) et pour partie par le Syndicat d'Eau.

## **Les locaux de l'école de Musique : un gros travail de rénovation à réaliser.**

Qu'il s'agisse du couloir qui doit être complètement repris, des salles de cours qui doivent être isolées, des questions d'infiltration d'eau qui doivent être traitées ou des sanitaires très vieillots qui fuient d'ailleurs dans le garage qui se trouve au niveau inférieur, c'est tout un ensemble d'opérations qui doit être programmé sur les années à venir.

Dans un premier temps, la priorité était de remettre aux normes l'installation électrique, ce qui vient d'être fait cet été.

## **Vitraux de l'église : à restaurer et protéger.**

L'Atelier de Michel Ducreux de La Flèche qui avait été retenu pour cette opération de restauration des vitraux de l'église détériorés par des actes de vandalisme et pour la mise en place d'une protection de tous les vitraux les plus exposés a commencé son chantier fin Juillet par la dépose des vitraux les plus endommagés.

Il va finaliser son chantier fin Octobre...

## **La nouvelle installation d'arrosage des deux terrains de sport**

Elle a été mise en service début Juillet et, le moins que l'on puisse dire, c'est qu'elle a été très utile cet été avec le temps très sec que nous avons connu. L'eau, rappelons-le, vient d'un forage que l'entreprise Cissé avait réalisé quelques semaines auparavant.

Nous disposons donc maintenant d'un bel outil pour assurer la bonne tenue de nos terrains. Malheureusement, le matériel a fait l'objet courant Août d'actes de vandalisme répétés pour des raisons qui sont bien difficiles à comprendre et que ne comprennent en tout cas pas les dirigeants bénévoles de la section football de l'USB qui se sont attachés inlassablement à remettre les équipements en bon état de fonctionnement.

## **Rendons au CAB...**

*Dans notre magazine « Bouloire Hier, Aujourd'hui et Demain » diffusé en Mai dernier, nous avons attribué au Comité des Fêtes l'organisation de la Grande Brocante du 10 Mai et la Dizaine Commerciale de Novembre.*

*Tous les bons connaisseurs de la commune auront relevé l'erreur.*

*Il s'agit dans les deux cas de manifestations organisées par l'Association des Commerçants et Artisans de Bouloire (CAB).*

*Que Franck Serveau et son équipe nous pardonnent !*

## **Les trottoirs de la Rue Nationale**

C'est un sujet dont nous sommes saisis régulièrement et c'est vrai que ces trottoirs dans la partie de la Rue Nationale qui va de la rue Saint-Julien et de la rue du Collège au carrefour de la Mairie sont en mauvais état, malaisés à entretenir et rendent la circulation difficile pour les personnes âgées et handicapées.

La grande difficulté, c'est que nous avons dans tout ce secteur un réseau d'assainissement et d'évacuation des eaux pluviales qui présente le double défaut d'être très ancien et d'être unitaire, c'est-à-dire que c'est la même canalisation qui accueille les eaux pluviales et les eaux usées des maisons. C'est donc un dispositif totalement obsolète qui ne répond plus aux normes de notre époque. Avant de refaire les trottoirs, le bon sens commanderait de refaire l'ensemble du réseau. Et bien entendu c'est ce que nous allons nous employer à faire mais c'est une opération dont le coût sera très lourd et qui ne pourra se réaliser que par tranches.

Faut-il attendre que le réseau soit intégralement refait avant de toucher aux trottoirs ?

Nous pensons que non et, à court terme, nous allons nous attaquer aux difficultés les plus criantes.

## **Ralentir la circulation rues du Collège et du Jeu de Paume**

Nombre d'automobilistes roulent trop vite dans ces deux rues quand ils se dirigent vers le centre du village.

Les riverains s'en plaignent et font état à juste titre du danger que ces excès de vitesse représentent. Nous avons décidé de nous attaquer à cette question et voir la meilleure solution à retenir, la plus simple sans doute étant à court terme la mise en place de panneaux « Stop » pour casser la vitesse.

Sur le même sujet, nous avons toujours en projet un aménagement de la partie basse de la rue du Collège pour améliorer le cheminement des

## **Beaucoup à faire en matière de Travaux de voirie !**

*Nous savons qu'il y a beaucoup à faire tant dans l'agglomération qu'en campagne et malheureusement les rigueurs de l'hiver dernier n'ont pas arrangé les choses.*

*Mais les factures montent très vite dans ce domaine et les subventions ne nous sont accordées que tous les 4 ans.*

*Nous avons décidé cette année de régler quelques situations urgentes : des curages et restaurations de fossés route des Bians et route de Surfonds pour rétablir un écoulement normal des eaux et réduire les dommages causés aux chaussées. Nous allons aussi refaire le revêtement d'une partie de la route de la Bouillière.*

*Les priorités qui seront ensuite à traiter concernent surtout la route des Chesneaux, la route de la Janverie, le débouché du chemin des Pellonières sur la route de St Mars et, dans l'agglomération quelques rues comme la rue du Verger, la partie basse de la rue Marius Beslin (notamment à son carrefour avec la rue Basse), le chemin du Moulin et bien d'autres... !*

## **Toujours beaucoup de soucis avec les commerces propriété de la commune**

Pour l'espace précédemment occupé par le magasin d'électro-ménager de Mr et Mme Harasse, nous avons eu plusieurs candidats mais tous avaient besoin de la totalité de l'immeuble.

Or le premier étage est occupé par l'APEIS qui considère qu'il revient à la municipalité de lui procurer un autre local. Or la commune ne dispose pas de local disponible. La situation est donc aujourd'hui bloquée, ce qui est extrêmement dommageable pour la situation et le devenir de cet ancien commerce situé à un endroit stratégique du centre de l'agglomération.

Nous continuons aussi à considérer que la commune de Bouloire n'a pas d'obligations particulières vis-à-vis de cette Association qui a un caractère départemental.

S'agissant du commerce « Maxi-Fraîcheur » dont Mr et Mme Oulamine ont décidé d'arrêter l'exploitation en Mai, nous avons trouvé un repreneur, Mr Lebert, qui a tenu ce commerce tout l'été.

Nous avons auparavant début Juillet procédé dans l'urgence aux travaux de remise aux normes de l'installation électrique du magasin.

Déçu par le chiffre d'affaires réalisé, Mr Lebert a décidé de « jeter l'éponge » fin Septembre et nous nous trouvons à nouveau devant un choix difficile : relancer les recherches pour trouver un autre commerçant (mais il faudra continuer à investir et notamment refaire toute la vitrine) ou tout simplement vendre l'immeuble.

Nous rencontrons aussi toujours des difficultés avec la Société qui exploite les 2 restaurants « La Bergerie » et « Le Valentinos » et qui a été mise en redressement judiciaire.

Cette Société doit aujourd'hui à la commune une somme importante, à la fois du fait de loyers impayés mais aussi du fait de factures EDF non remboursées puisque le compteur EDF de « La Bergerie » était resté jusqu'en 2008 au nom de la commune.

## **Faire revivre l'Auberge du Château : toujours une de nos priorités !**

Nous travaillons actuellement sur un projet de reprise mais le dossier est compliqué car, hors les murs, il n'existe plus rien.

Il faut donc mettre beaucoup d'argent dans l'opération à la fois pour acheter les murs, remettre les locaux aux normes d'un restaurant d'aujourd'hui, conduire les travaux de rénovation nécessaires et acheter le matériel de cuisine et le mobilier.

La commune devra sans doute apporter sa contribution, notamment pour l'achat des murs et les travaux de remise aux normes, mais elle ne peut le faire que si elle a en face d'elle un projet qui soit à la fois viable sur le plan économique et de qualité sur le plan de la cuisine proposée.

Dans un premier temps, nous avons demandé à la Socotec de réaliser un diagnostic de toutes les opérations de remise aux normes à effectuer, ce qui nous permettra ensuite de dresser avec les candidats repreneurs un estimatif du coût de l'opération.

## Les taux d'impôts communaux inchangés Et pourtant les impôts augmentent !

*Nous n'avons apporté aucune modification aux taux des impôts de la Commune et de la Communauté de Communes en 2009* et pourtant tous les habitants ont noté que leurs impôts avaient augmenté.

C'est le cas surtout de la *Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties*.

A cela trois explications :

1 - Même si les taux restent inchangés, la base sur laquelle ils sont calculés est revalorisée chaque année par les services fiscaux : +2,50% cette année. Mécaniquement donc, toutes choses égales par ailleurs, le montant de l'impôt augmente.

2 - Tous les impôts que vous payez ne vont pas à la commune. Une partie va au Département, une autre à la Région. Or, cette année, le Département a dû procéder, pour des raisons dont la presse régionale s'est faite largement l'écho, à une augmentation importante de l'ordre de 10%.

3 - Les frais directs de gestion de la fiscalité locale- et cela non plus n'est pas de notre responsabilité- qui sont égaux à 8% du montant de la cotisation, ont mécaniquement augmenté de manière importante.

S'ajoute à cela la décision d'augmentation du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères que la Communauté de Communes a été contrainte de prendre pour des raisons qui ont été expliquées dans son magazine qui vient d'être distribué.

Ce taux est de 8%. Il faut toutefois rappeler que, pour les habitants de l'agglomération, il était de 10,40% jusqu'en 2007.

Compte-tenu de tous ces éléments, et si on compare non pas entre 2009 et 2008, mais entre 2009 et 2007, l'augmentation de cette taxe est de l'ordre de 2% .

Nous avons pris l'exemple d'une habitation située dans l'agglomération dont la base d'imposition était en 2007 de 1.200€.

Compte tenu de l'évolution depuis 2007 de la valeur de cette base, des taux des 4 parts de l'impôt allant aux différentes collectivités, et du taux de la Taxe Ordures Ménagères, on peut constater que la hausse est certes importante entre 2008 et 2009 mais faible (2%) par rapport à 2007.

	2007	2008	2009	2009/2007
<i>Base</i>	1.200€	1.219€	1.249€	+ 4,1%
Part Commune	286€ (23,89%)	291€ (23,89%)	298€ (23,89%)	+ 4,2%
Part Communt. De Communes	94€ (4,10%)	96€ (4,10%)	98€ (4,10%)	+ 4,2%
Part Département	142€ (11,84%)	148€ (12,14%)	163€ (13,05%)	+ 14,8%
Part Région	31,5€ (2,63%)	32,5€ (2,66%)	33€ (2,66%)	+ 4,7%
Total 4 Collectivités	553,5€	567,5€	592€	+ 7%
TEOM	125€ (10,40%)	63€ (5,20%)	100€ (8%)	- 25%
<b>TOTAL</b>	<b>678,5€</b>	<b>630,5€</b>	<b>692€</b>	<b>+ 2%</b>

## Ordures ménagères : des changements

La collecte et le traitement des ordures ménagères sont de la compétence de la Communauté de Communes. Elle adhère à cet effet au Smirgeomes qui gère ce service pour l'Est Sarthois (80 communes et près de 80.000 habitants).

En dépit d'une gestion exemplaire, le Smirgeomes doit faire face à une augmentation régulière de ses coûts tenant certes aux frais de collecte mais de plus en plus aux frais de traitement.

Le contrat de collecte arrive prochainement à échéance et le Smirgeomes nous a demandé de réfléchir à des mesures de réduction des charges actuelles.

Nous avons accepté deux modifications :

*-Collecte des journaux-magazines* : la collecte au porte-à-porte avec les sacs bleus ne sera plus assurée en 2010. Cette collecte n'était en fait réalisée que dans 4 communes sur les 80 et représentait un coût très important. Les journaux devront être déposés dans les conteneurs sélectifs.

*-Collecte des emballages légers* : la collecte au porte-à-porte avec les sacs jaunes sera maintenue. Mais les conteneurs de tri sélectif de couleur jaunes vont être progressivement retirés.

On a constaté que 75% de ces emballages étaient déjà collectés au porte-à-porte et que la gestion de ces conteneurs sélectifs était compliquée et coûteuse pour le Smirgeomes car malheureusement les usagers les utilisent pour y mettre tout et n'importe quoi.

### **Michel Pointel nous a quittés le mardi 8 Septembre**

Engagé par la commune en Mars 2007 en qualité de Responsable du Service Technique, Michel Pointel avait dû assez rapidement cesser d'exercer ses fonctions, frappé par une grave maladie qui n'allait malheureusement jamais lui permettre de reprendre son travail.

Il est mort à l'âge de 54 ans au Centre Médical de Parigné l'Evêque.

C'est une lourde perte pour la commune car il avait fait preuve de réelles compétences et d'un grand niveau d'engagement au service de la collectivité pendant les quelques mois où il exerça son activité.

Nous renouvelons l'expression de nos plus sincères condoléances à son épouse Joëlle, à ses enfants et à toute la famille.

## Tailler, Désherber, Tondre...

C'est un sujet que nous avons déjà évoqué il y a quelques mois et qui fait l'objet régulièrement de remarques ou de récriminations d'habitants qui nous reprochent une insuffisance d'entretien et trop de mauvaises herbes.

Nous sommes confrontés dans ce domaine à une triple difficulté :

-Les surfaces que la commune a charge d'entretenir se sont considérablement étendues ces derniers temps.

-Nous faisons l'effort de réduire le recours aux produits pesticides et cela ne nous facilite évidemment pas la tâche.

-Les solutions alternatives ne sont pas légion et sont souvent coûteuses.

La solution la plus écologique est clairement celle du binage manuel mais elle requiert évidemment beaucoup de main d'oeuvre et aujourd'hui nous sommes en totale incapacité d'engager du personnel supplémentaire.

La moitié de nos dépenses de fonctionnement tiennent aujourd'hui aux frais de personnel et, si nous augmentions notre charge salariale, c'est notre capacité à faire des investissements, et elle n'est déjà pas énorme, qui disparaîtrait.

Nous avons certes des progrès à faire en matière de matériel (balayage mécanique des caniveaux par exemple), de recours à certaines techniques telles que le paillage, les plantes couvre-sol qui demandent peu d'entretien etc mais, comme beaucoup d'autres communes confrontées aux mêmes difficultés, il est clair que nous n'avons plus la capacité de garantir que tous les espaces seront impeccablement tondus, taillés et sans mauvaises herbes.

***Et si les habitants de la commune ne veulent pas payer d'impôts supplémentaires ni subir des pollutions chimiques, pas d'autre solution que d'être plus tolérant vis-à-vis des herbes folles sur les trottoirs ou de mauvaises herbes dans les massifs.***

## **Théâtre Epidaure : Bienvenue à la Compagnie « Jamais 203 ».**

Après l'annonce faite à l'Automne dernier par la Cie NBA de quitter Bouloire, nous avons aussitôt au sein de la Communauté de Communes recherché une nouvelle Compagnie.

Ce n'était pas tout à fait simple car il fallait que la Compagnie retenue fût agréée par les différentes collectivités partenaires (DRAC, Région, Département), leurs subventions nous étant absolument nécessaires pour maintenir au lieu le niveau de qualité qui a fait sa réputation.

Nous avons en fin de compte retenu une association constituée par 2 Compagnies nantaises, « Les Aphoristes » et « Théâtre pour Deux Mains », qui devaient donc s'installer au Théâtre le 1<sup>er</sup> Septembre. Et elles avaient déjà préparé pour l'essentiel la nouvelle programmation au cours de l'été.

Quelle ne fut donc pas notre stupéfaction quand elles nous ont fait part fin Août de leur décision de ne plus venir à Bouloire !

Principale raison invoquée : des moyens financiers qui n'étaient plus du même niveau que ceux annoncés initialement. Il est vrai qu'entre-temps le Département et surtout la DRAC avaient annoncé une réduction du montant de leur contribution.

Nous avons aussitôt au niveau de la Communauté de Communes recherché une autre solution et la décision vient d'être prise par le Conseil Communautaire du 8 Octobre de faire appel à la Compagnie « Jamais 203 » dirigée par Didier Grignon qui est déjà bien connu dans la région. Celle-ci va donc tout de suite préparer activement la nouvelle saison qui sera donc un peu décalée dans le temps et prévoit une séance d'ouverture le 19 Décembre.

### **Festivités du 14 Juillet : un test tout à fait positif !**

Un gros travail a été fait depuis un an pour aménager l'espace occupé dans le passé par les bâtiments de l'entreprise Joussaud en bordure de la route de Thorigné.

Il fallait d'abord évacuer les matériaux de toutes natures accumulés par la commune à cet endroit depuis des années, restaurer le muret qui sépare l'espace du reste de la prairie, démolir un vieil appentis branlant et surtout procéder à la rénovation extérieure des deux bâtiments.

Cet espace, nous l'avons utilisé pour la première fois lors des festivités du 14 Juillet.

Nous avons testé à cette occasion une nouvelle formule avec l'organisation d'un dîner champêtre autour d'une omelette garnie et d'un spectacle animé par le groupe « Kid Caramel ».

Ce ne fut pas très facile car les bâtiments ne sont pour le moment pas équipés intérieurement et il a été nécessaire d'amener sur place tout ce dont nous avons besoin, notamment pour le dîner.

Mais ce premier essai a été tout à fait probant avec une participation proche de 150 personnes au dîner champêtre et un spectacle fort apprécié des participants.

Merci encore une fois à tous les bénévoles qui ont fait un gros travail pour que cette soirée soit une réussite. La soirée se termina par l'habituel grand feu d'artifice tiré cette fois dans la partie basse de la prairie du Château (*Les normes à respecter en matière de distances de sécurité sont devenues plus draconiennes et nous avons du mal à nous y conformer si le feu d'artifice est tiré dans la partie haute de la prairie devant le château*) et suivi par une foule très importante.

## Recrutement d'un Responsable du Service Technique

Nous avons un moment pensé faire l'économie du remplacement de Mr Pointel.

Mais la vie au quotidien de la commune montre que nous avons absolument besoin de quelqu'un qui

-Organise et dirige le travail de l'équipe du Service Technique

-Gère les dossiers techniques Bâtiments-Voirie-Espaces Verts

-Soit le garant du respect des normes et règles de sécurité.

Nous venons donc de lancer un recrutement à cet effet.

Nous recherchons de préférence une personne qui exerce déjà ce type de fonction dans une collectivité territoriale, qui ait le sens de l'organisation, qui soit capable d'autorité, qui ne soit pas forcément expert dans tous les domaines mais qui manifeste un grand esprit de curiosité et qui ait une bonne pratique des outils micro-informatiques

## Les 30 ans du Foyer Soleil sous le ...Soleil

*Ce n'était pas gagné au vu des prévisions météo des jours précédents mais cette manifestation s'est déroulée le samedi 19 Septembre sous un beau ciel bleu. Les participants étaient très nombreux. Ils ont apprécié le déjeuner et les animations qui ont donné un caractère tout à fait festif à cette journée.*

*Il reste que maintenant l'établissement est à un virage. Les bâtiments ont 30 ans et d'importants travaux de rénovation (chiffrés à 350.000€) doivent être envisagés.*

*Et aujourd'hui les moyens de financer ces travaux font cruellement défaut.*

*Difficile de faire appel au budget communal qui intervient déjà pour combler les déficits de fonctionnement.*

*Difficile d'augmenter les tarifs, compte tenu de la modicité des ressources de la plupart des résidents. Difficile de compter sur des subventions, les priorités des pouvoirs publics se situant ailleurs.*

### Encore quelques parcelles à vendre au Lotissement de la Petite Charmoie

6 parcelles d'une surface allant de 600 à 660 m<sup>2</sup> sont encore disponibles pour des prix allant de 28.404€ à 33.488€.

Nous rappelons que, jusqu'à la fin de l'année, **il est possible de bénéficier du doublement du prêt à taux zéro.**

A titre d'exemple, un couple sans enfant peut bénéficier d'un prêt sans intérêts de 30.900€, soit le financement du prix du terrain, à condition que ses ressources (montant net imposable de l'ensemble des revenus du ménage) ne dépassent pas 31.588€.

Pour une famille de 4 personnes, et à condition que les ressources de la famille n'excèdent pas 40.488€,

### Riverains automobilistes de la Rue Nationale

Soyez Sympas !

Les trottoirs de la Rue Nationale sont larges. Ce n'est pas une raison pour stationner son véhicule en travers.

On constate souvent que de ce fait des personnes âgées, des mères de famille avec leur poussette sont obligées de contourner les véhicules, voir de descendre sur la chaussée.

Ces stationnements gênent aussi la visibilité des véhicules qui sortent des rues adjacentes.

Donc un peu de compréhension et de bon sens. Et merci de stationner parallèlement à la Rue Nationale.

### Le sentier de randonnée en cours de valorisation.

Nous n'avons pas beaucoup de possibilités de sentiers de randonnée pédestre à Bouloire du fait notamment de l'opération de remembrement qui est intervenue dans le passé.

Raison de plus pour bien valoriser celui que nous avons. Très prochainement, un panneau va être installé pour bien marquer son point de départ sur le talus situé derrière le château. Il donnera aussi toutes les informations pratiques aux randonneurs.

Une table pique-nique sera installée aux 2/3 du parcours au niveau du site de Tir à l'Arc.

La traversée de la D 357 par les randonneurs va par ailleurs être sécurisée au niveau du chemin des Quatre Vents.